

# Index

Les numéros de page en italiques se réfèrent aux tableaux et aux figures

## A

- Abréviations, xiii
- Accès au ressources générales
  - accès, conditions d', 32
  - accès annuel moyen, 31
  - critères, 31
  - limites fixées par référence à la quote-part, 32
- Accès élargi, politique d', 81
- Accords de confirmation
  - accès, politique d', 30–32
  - aux tranches supérieures de crédit, 42
- crédits
  - conditions financières des, 34
  - encours des, 48
  - durée, 43
  - fonction, 9, 11
- Accords élargis. *Voir* Mécanisme élargi de crédit
- Accords généraux d'emprunt
  - activation, 78
  - crédit disponible, montant de, 78
  - fonction, 11, 75–74
  - participants, 77
  - réexamen, 78
  - taux d'intérêt des emprunts, 75
- Accumulation des droits, méthode d', 54–55
  - programmes d'accumulation de droits, 171–73
- Achat–rachat, mécanisme, 23–25
  - achats non conformes, 38
  - échelonnement des achats, 31, 33
  - rachat, politiques de, 33–40
- Actifs de réserve
  - définition, 20
  - DTS en tant qu'actif de réserve, 97–99
  - fournis en paiement des quotes-parts, 22
- AGE. *Voir* Accords généraux d'emprunt
- Aide concessionnelle du FMI, 124–28. *Voir aussi* Initiative en faveur des pays pauvres très endettés; Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
- Aide d'urgence. *Voir aussi* Initiative en faveur des pays pauvres très endettés; Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
  - accès, limites d', 32, 49
  - aux pays sortant d'un conflit, 49, 126, 189
  - conditionnalité, 47–49
  - conditions financières des crédits, 34
  - objectif, 47–49
  - remboursement, période de, 49
  - situations d'urgence, types de , 47
- Aide financière aux pays membres à faible revenu. *Voir* Initiative en faveur des pays pauvres très endettés; Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
- Assistance d'urgence aux pays sortant d'un conflit. *Voir* Aide d'urgence
- Assistance technique, sous-comptes administrés pour les activités d', 185–87
- Arriérés envers le FMI. *Voir* Impayés au titre des obligations financières envers le FMI

## ORGANISATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU FMI

Association internationale de développement, 128–29

Avoirs  
rémunérés, 26  
maintien de la valeur des, 50

### B

Balance des paiements  
besoin de soutien à la, 29–30  
déséquilibre de, 79

Bâle, principes fondamentaux de, 164

Banque des règlements internationaux  
et stratégie de placement du  
FMI, 150

Banque mondiale  
Association internationale de  
développement, 128–29  
initiative PPTE, 125, 139  
rôle  
dans la stratégie de placement  
du FMI, 150  
dans l'élaboration des documents  
de stratégie pour la réduction de  
la pauvreté, 130, 142

Banques centrales  
aspects essentiels du contrôle et  
de la gestion interne (ELRIC),  
157–60  
comptes du FMI dans les pays  
membres, 88–91  
divulgaration de la position financière  
auprès du FMI, 90–91, 190–92  
en tant que détenteurs agréés de  
DTS, 109–10  
mécanisme d'audit externe, 158  
mécanisme d'audit interne, 159  
mesures de diligence, évaluation des,  
156–60  
pratiques d'information financière,  
158  
structure juridique et indépendance,  
158  
système des contrôles internes,  
159

Bretton Woods, effondrement du  
système de, 7, 100  
dilemme de Triffin, 96  
or en tant que principal instrument  
de réserve, 95

BRI. *Voir* Banque des règlements  
internationaux

### C

Capital versé, 9  
Catastrophes naturelles. *Voir* Aide  
d'urgence  
Céréales, volet importations de, 46–47  
CMFI. *Voir* Comité monétaire et  
financier international  
Code de bonnes pratiques en matière  
de transparence des finances  
publiques, 164  
Comité de vérification externe des  
comptes, 15–16  
Comité du développement, 5  
Comité intérimaire, 122. *Voir aussi*  
Comité monétaire et financier  
international  
Comité monétaire et financier  
international, 5  
Commissions  
additionnelles, 34, 46  
applicables aux crédits du FMI, 34  
Compte de fiducie de la FRPC  
accès, 131–33  
admissibilité, 128, 131–32  
compte de bonification, 133–34, 138  
compte de réserve, 126, 133–36  
prévisions des soldes de  
la réserve, 136  
compte de prêts, 133–34  
création, 125–26  
dépenses administratives, 75  
emplois des ressources, 133–36,  
142–44  
financement, 13  
sources de, 133–36,  
FRPC autoalimentée, 129, 149

- modalités, 131–33
  - obligations, prévisions de l'encours des, 136
  - opérations, structure des, 144–49
  - placement, stratégie de, 149–51
  - prêteurs, 135
  - prêts, poursuite des, 141
  - structure financière, 134
  - Compte de versements spécial
    - avoirs, 88
    - fonction, 25, 86, 88
  - Compte des ressources générales
    - accès, politique d', 30–32
    - achat–rachat, mécanisme, 23–25
      - échelonnement des achats, 31–33
      - politiques de rachat, 33–40
    - besoin de soutien à la balance des paiements, 29–30
    - comptes spéciaux conditionnels, 21
    - crédits
      - encours des, 48
      - conditions financières des, 34
    - encaisses de précaution, 70–71
    - fonction, 7
    - monnaie, stocks de, 50
    - positions financières des pays membres, 24
    - quotes-parts, 20–21
    - rôle dans la circulation des DTS, 112–114, 117, 119
    - tranches de crédit, politique des, 21
  - Compte d'investissement, 25–26
    - commissions additionnelles, 34
  - Compte n° 1 du FMI, 89–90
  - Compte n° 2 du FMI, 89–90
  - Compte titres, 89–90
  - Comptes administrés autres que ceux de la PRPC et de la PRPC–PPTE, 184–89
  - Comptes dans les pays membres, 88–91, 190–92
  - Comptes spéciaux conditionnels, 69, 70–72
    - compte spécial conditionnel n° 1, 21, 69, 70–72
    - compte spécial conditionnel n° 2, 72
    - création, 70
    - encaisses de précaution, 28, 69
    - répartition des charges, mécanisme de, 71–72
  - Conditionnalité, 8, 153–55
  - Conseil d'administration, 5
  - Conseil des gouverneurs
    - calcul des quotes-parts des pays membres, 57–58
    - structure, 5
  - CRG. *Voir* Compte des ressources générales
  - CSC. *Voir* Comptes spéciaux conditionnels
  - CVS. *Voir* Compte de versements spécial
- D**
- Département de la trésorerie, 18–19
  - Département des DTS. *Voir aussi*
    - Droits de tirage spéciaux
    - comptes dans les pays membres, 88–91, 190–92
    - création, 7, 92
    - fonction, 92
    - participants, 90, 109
    - séparation du département général et du département des DTS, 92
  - Département général
    - aide d'urgence, 47, 49
    - compte de versements spécial, 25, 86–88
    - compte des ressources générales, 7, 20–25
    - compte d'investissement, 28
    - comptes dans les pays membres, 88–91
    - crédits
      - encours des, 29–40
      - conditions financières des, 34
    - DTS, stocks de, 51
    - emprunt, 75–81
    - encaisses de précaution, 69–75

- facilité de réserve supplémentaire, 44–45
  - financement, politiques de, 41–47, 49
  - gestion des ressources financières, 82–86
  - lignes de crédit préventives, 45–46
  - liquidité, position de, 182–87
  - mécanisme de financement compensatoire, 46–47
  - mécanisme de financement d'urgence, 40
  - mécanisme élargi de crédit, 43–44
  - mécanismes de financement, 40–49
  - monnaies
    - évaluation des, 50–51
    - stocks de, 50, 51
  - or, stocks d', 51–56
  - quotes-parts, 56–67
  - réserve générale, 70
  - séparation du département général et du département des DTS, 92
  - tranches de crédit, politique des, 41–43
  - tranche de réserve, position dans la, 67–68
  - transactions financières, programme de, 84–86
  - Dépenses administratives, 75
  - Dépenses opérationnelles, 74–75
  - Dette, réduction de l'encours et du service de la, 42. *Voir aussi* Initiative en faveur des pays pauvres très endettés
  - Directeur général, 5
  - Directeurs généraux adjoints, 5
  - Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, 131, 142
  - Dollar EU
    - calcul de la valeur du DTS, 102–03
    - rôle dans le système de Bretton Woods, 95–97
    - taux d'intérêt du DTS, 100–02
  - Droits de tirage spéciaux. *Voir aussi* Département des DTS
    - allocations, 93, 105–09, 178–82
    - annulations, 105–07
    - avenir, 122–23
    - avoirs du FMI, 51, 116
    - circulation de, 112–17
    - création, 7, 95–97
    - emprunt de DTS en vue du paiement de la fraction d'une augmentation de la quote-part payable en actifs de réserve, 113
    - en tant qu'actifs de réserve, 97–99
    - désignation, mécanisme de, 98–99
    - détenteurs agréés, 109
    - fonction, 11–12
    - fonctionnement du système des DTS, 112–20
      - système d'accords à deux volets, 117–19
    - obligation de reconstitution, 110
    - panier de monnaies, 100–02
    - taux d'intérêt, calcul du, 93, 99–102, 106
    - tendances affichées par les avoirs en DTS, 118, 120
    - transactions
      - avec désignation, 110
      - en DTS, 114
      - utilisation de, 93–94, 110–12
      - valeur, calcul de la, 92–93, 99–104
  - DSRP. *Voir* Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
  - DTS. *Voir* Droits de tirage spéciaux
- E**
- ELRIC (aspects essentiels du contrôle et de la gestion interne), 157–60
  - Emprunt du FMI; *Voir aussi* Accords généraux d'emprunt; Nouveaux accords d'emprunt
    - accords d'emprunt en vigueur, 75–79
    - accords d'emprunt passés, 76, 79–81
    - accords permanents d'emprunt, 75
    - auprès de sources privées, 80
    - échéances, 81
    - moyens de paiement, 80

- taux d'intérêt, 81
- unité de libellé, 80
- Encaisses de précaution
  - compte spécial conditionnel n° 1, 69, 70–72
  - compte spécial conditionnel n° 2, 72
  - comptes spéciaux conditionnels, 69, 70–72
  - niveau des, 70
  - répartition des charges, mécanisme de, 71–72
  - réserve générale, 70
  - réserve spéciale, 70
  - réserves disponibles, 71
- États financiers
  - du compte de fiducie de la FRPC, 138, 139, 140
  - du compte des ressources générales, 26–28, 71–75
  - du département des DTS, 120–22
  - du fonds fiduciaire FRPC–PPTE, 144, 145–46
- Euribor (taux interbancaire de la zone euro), 93, 105
- Euro
  - calcul de la valeur du DTS, 100–02
  - taux d'intérêt du DTS, 103, 105
- Exportation, déficit des recettes d', 46–47
- F**
- Facilité d'ajustement structurel
  - aide financière aux pays membres à faible revenu, 124–26
  - fonction, 86–88
- Facilité d'ajustement structurel renforcée
  - aide financière aux pays membres à faible revenu, 124–26
  - compte de fiducie, 126, 128
  - création, 88
  - crédits, encours des, 28, 126
- Facilité de l'an 2000, 42
- Facilité de réserve supplémentaire
  - accès, politique d', 32
  - crédits
    - conditions financières des, 34
    - encours des, 28, 48, 126
    - fonction, 44
    - rachat, politique de, 33–36
    - rachat par anticipation, principe du 34, 36, 38, 44
- Facilité pour la transformation systémique, 42, 48
- Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
  - aide financière aux pays membres à faible revenu, 124–26
  - compte de réserve, 13, 54–55
  - création, 125, 128
  - crédits concessionnels, encours des, 126
  - documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, 131
  - et assistance d'urgence post-conflit, 126, 189
  - fonction, 124
  - FRPC autoalimentée, 126
- FAS. *Voir* Facilité d'ajustement structurel
- FASR. *Voir* Facilité d'ajustement structurel renforcée
- Flottement libre, système de, 7
- Fonds de stabilisation des changes, 42
- Fonds fiduciaire
  - aide financière aux pays membres à faible revenu, 124–26
  - création, 188
  - crédits concessionnels, encours des, 126
  - opérations, arrêt des, 188
  - transfert de ressources au compte de versements spécial, 86–88
- Fonds fiduciaire FRPC–PPTE
  - emplois des ressources, 142–44
  - financement, 28, 88, 128, 139, 142–44
  - fonction, 13
  - initiative PPTE, 139–42

- opérations, structure des, 144, 149
  - prêts, poursuite des, FRPC, 141
  - structure financière, 148
  - Fonds monétaire international
    - but, 1–4
    - fonctions consultatives, 2–3
    - fonctions de nature réglementaire, 2
    - fonctions de service et d’information supplémentaire, 3
    - fonctions financières, 3
    - contacts pour information financière
      - adresse électronique, 18
      - adresse postale, 18
      - Département de la trésorerie, 18–19
      - site Internet, 16–17
    - obligation d’information financière, 15–16
  - FRPC. *Voir* Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
  - FRS. *Voir* Facilité de réserve supplémentaire
- G**
- Gestion publique, note d’orientation en matière de, 165
  - Glossaire, 193–211
- I**
- IDA. *Voir* Association internationale de développement
  - Impayés au titre des obligations financières envers le FMI
    - accumulation des droits, programme d’, 171
    - coopération, stratégie de, 167, 171–73
    - crédits et impayés au titres des rachats, encours des, 169
    - définition, 70–71
    - mesures correctives, 173–77
    - mesures de diligence pour préserver les ressources, 14, 152–53, 166–77
    - mesures dissuasives, 174–75
    - mesures visant à préserver la position financière du FMI, 176–77
    - montants des, 168, 170
    - prévention, 167, 171
    - tour d’horizon, 14
  - Imprévus, volet pour, 42
  - Informations inexactes, traitement des cas de communication d’, 161–63
  - Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. *Voir aussi* Fonds fiduciaire FRPC–PPTE
    - admissibilité, 130, 140–42
    - aide du FMI, 145
    - création, 125
    - emplois des ressources, 142–44
    - financement, 13, 56
    - sources de, 142–44
  - fonction, 124–26, 139
  - initiative renforcée, 142
  - opérations, structure des, 144–49
  - placement, stratégie de, 149–51
  - Initiative PPTE. *Voir* Initiative en faveur des pays pauvres très endettés
- L**
- LCP. *Voir* Lignes de crédit préventives
  - Lettre d’intention, 154
  - Lignes de crédit préventives
    - accès, politique d’, 32
    - admissibilité, 45
    - commissions additionnelles, 46
    - conditions financières des crédits, 34
    - fonction, 45
    - rachat, politiques de, 34, 36, 38
    - rachat par anticipation, principe du, 38
  - Liquidité, position de, 82, 83
  - Livre sterling
    - calcul de la valeur du DTS, 102–03
    - taux d’intérêt du DTS, 100–02
- M**
- Majorités requises pour certaines décisions financières, 183

- Mécanisme de financement  
 compensatoire  
 accès, limites d', 32, 46  
 conditions requises, 45  
 crédits  
 conditions financières des, 34  
 encours des, 48  
 fonction, 46  
 rachats par anticipation, principe  
 des, 37, 38  
 volet importations céréalières, 46–47  
 volet importations pétrolières, 42  
 volet pour imprévus, 42
- Mécanisme de financement de stocks  
 régulateurs, 42
- Mécanisme de financement d'urgence,  
 40
- Mécanisme élargi de crédit  
 accès, politique d', 30–32  
 accords, 29  
 crédits  
 conditions financières des, 34  
 encours des, 48  
 durée, 44  
 fonction, 11, 43–44  
 rachat, politique de, 33–37  
 rachats par anticipation, principe  
 des, 37
- Mécanismes pétroliers, 42
- MEDC. *Voir* Mécanisme élargi de crédit
- Mémorandum de politiques  
 économiques et financières, 154
- Mesures de diligence pour préserver  
 les ressources  
 accès, limites d', 153  
 aspects essentiels du contrôle et de la  
 gestion interne (ELRIC), 157–60  
 conditionnalité, 153–55  
 coopération, stratégie de, 167–71  
 encouragements appropriés, 153  
 évaluation des mesures mises en  
 place par les banques centrales,  
 156–60  
 impayés au titre d'obligations  
 financières, 14, 152–53
- informations inexactes, traitement  
 des cas de communication d',  
 161–63  
 mesures correctives, 173–76  
 mesures de diligence volontaires,  
 163–66  
 opérations du FMI visées, 152  
 position financière du FMI,  
 176–77  
 programmes  
 conception des, 153–54  
 suivi post-programme, 160  
 stipulées par les Statuts, 14, 152
- MFC. *Voir* Mécanisme de financement  
 compensatoire
- Monnaies  
 avoirs du FMI, 50, 51, 82–84  
 évaluation, 50–51  
 librement utilisables, 12, 20,  
 98, 101  
 non utilisables, 20, 27, 82  
 obligation de change, 82, 97–98  
 utilisables, 20, 27, 50, 98
- N**
- NAE. *Voir* Nouveaux accords  
 d'emprunt
- NIP. *Voir* Notes d'information au  
 public
- Norme spéciale de diffusion des  
 données, 157, 164
- Normes comptables internationales,  
 15, 157
- Normes internationales d'audit, 15,  
 157
- NSDD. *Voir* Norme spéciale de  
 diffusion des données
- Notes d'information au public,  
 160
- Nouveaux accords d'emprunt  
 activation, procédures d', 79  
 crédit disponible, encours de, 79  
 fonction, 11, 79  
 participants, 77  
 taux d'intérêt des emprunts, 75

**O**

Opérations de financement ordinaires, 9, 11. *Voir aussi* Taux d'intérêt

**Or**

dans les Statuts, 52–53  
 emplois de l', 52–53  
 depuis 1980, 54  
 en garantie, 54–55, 128  
 en tant que principal instrument de réserve dans le cadre du système de Bretton Woods, 95  
 financement des prêts FRPC, 127, 128  
 opérations de vente hors marché, 55–56  
 placement des profits de la vente d', 88  
 politique du FMI à l'égard de l', 54 «prix officiel», 95  
 segmentation du marché, 96  
 sources des avoirs du FMI, 52–53  
 stocks d', 51–56

Organes de décision du FMI, 5

**P**

Panier de monnaies, 100–02  
 Parités fixes, système des, 7  
 Pays membres,  
 comptes du FMI dans les, 88–91  
 divulgation de la position financière auprès du FMI, 90–91, 190–92  
 position financière au FMI, 24  
 quotes-parts, 178–82  
 calcul des, 58  
 PESF. *Voir* Programme d'évaluation du secteur financier  
 Pétrole. *Voir* Mécanismes pétroliers  
 Placement, stratégie de, 149–51  
 Position non rémunérée dans la tranche de réserve, 24, 67  
 Positions de réserve, 9. *Voir aussi* Tranche de réserve, positions dans la  
 Prêts concessionnels  
 accès, 132–33

admissibilité, 128, 130, 131  
 du FMI, 8  
 financement, 12–13, 133, 135, 137–138  
 modalités, 131  
 taux d'intérêt, 13, 131  
 Programme d'évaluation du secteur financier, 164–65

**Q**

Quotes-parts  
 actifs de réserve, 22  
 assignation de, 9, 20, 22, 56  
 augmentations, 60–64  
*ad hoc*, 64–65  
 des pays membres du FMI, 178–82  
 emprunt de DTS en vue du paiement de la fraction d'une augmentation de la quote-part payable en actifs de réserve, 113  
 et limites d'accès aux ressources, 32  
 fonctions, 57–58  
 formules de calcul, 57–59, 65–67  
 groupe de réflexion sur les, 66  
 rôle des, 65–67  
 quotes-parts calculées, 61, 64  
 révisions générales, 60–64

**R**

Rachat, politiques de conditions financières des crédits, 34  
 évolution, 36  
 période de rachat  
 modifiée, 38  
 prorogation, 35  
 rachats anticipés, 37–39, 40  
 montant minimum, 39  
 rachats prévus, 34–36  
*Rapport annuel* du FMI, 15  
 Rapports sur l'observation des normes et des codes, 164  
 Régimes de change  
 régime de flottement libre, 7  
 système des parités fixes, 7

Rémunération, taux de. *Voir aussi*  
 Taux d'intérêt  
 définition, 23, 67  
 des positions dans la tranche de  
 réserve, 67, 74  
 Répartition des charges, mécanisme  
 de, 71–72  
 Réserves. *Voir aussi* Encaisses de  
 précaution  
 définition, 23  
 réserve générale, 70  
 réserve spéciale, 70  
 réserves disponibles, 71  
 RONC. *Voir* Rapports sur  
 l'observation des normes  
 et des codes

**S**

SGDD. *Voir* Système général de  
 diffusion des données  
 Suivi post-programme, 160  
 Statuts  
 article I, 1  
 avant le deuxième amendement, 52  
 deuxième amendement, 36, 52, 97  
 mesures de diligence pour préserver  
 les ressources du FMI, 14, 152  
 or, 52  
 quatrième amendement, 108  
 Structure financière du FMI  
 évolution, 4, 6–8  
 financements concessionnels,  
 12–13  
 mécanisme des DTS, 11–12  
 opérations de financement ordinaires,  
 9, 11  
 structure, 10  
 Système général de diffusion des  
 données, 157

**T**

Taux de commission de base, 73  
 Taux d'intérêt, 81. *Voir aussi*  
 Commissions  
 des prêts concessionnels, 12–13  
 des prêts du CRG, 34, 71–72  
 du DTS, 93, 99–101, 105–06  
 rémunération des créanciers, 74  
 Tranche de réserve, positions dans la  
 définition, 23, 24, 67–68  
 politiques régissant la tranche de  
 réserve, 68  
 position non rémunérée dans la  
 tranche de réserve, 24, 67  
 rémunération, 67, 74  
 en DTS, 115  
 Tranches de crédit  
 accès, limites d', 32  
 conditions financières des crédits, 34  
 fonction, 21  
 politique des, 41–43  
 première tranche de crédit, 34, 41–43  
 rachat, politique de, 34, 37  
 rachats par anticipation, principe  
 des, 37  
 tranches supérieures, 41–43  
 Transactions financières, programme  
 de, 84–86

**V**

Vérification des comptes du FMI,  
 15–16

**Y**

Yen  
 calcul de la valeur du DTS, 102–03  
 taux d'intérêt du DTS, 100–02